

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — —	Direct.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
4 — 54 — —	soir, Direct.
5 — 47 — —	Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces. . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . 30 —
Dans les faits divers . . . 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On a reçu à Saumur la dépêche télégraphique suivante :

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 14 juin 1863, 12 h. 10 s.

Le bateau à vapeur *la China*, arrivé hier de New-York à Southampton, apporte les dépêches du général Forey. En attendant les détails que donnera le *Moniteur*, voici la dépêche de notre consul à la Vera-Cruz :

« Vera-Cruz, 21 mai 1863, 3 h. du matin.

» Puebla s'est rendu à discrétion le 17 après une attaque sur le fort de Tétotihuacan. Vingt-trois généraux, neuf cents officiers, treize ou quatorze mille hommes et tout le matériel de la place sont en notre pouvoir.

» L'effet de la prise de cette ville est immense. Sur toute la route, le porteur de la nouvelle a été reçu avec enthousiasme. On a sonné les cloches, les musiques parcouraient les rues aux cris de :

« Vive la France! Vive l'Empereur!!! »

Pour copie conforme,

Le Sous-Préfet de Saumur,

V^e O'NEILL DE TYRONE.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 3 juin, sous ce titre : PRISE DE PUEBLA.

Une lettre particulière, dont les renseignements sont puisés à une source officielle, nous permet de compléter par les détails suivants les nouvelles que nous avons publiées hier matin :

« Dans la nuit du 7 au 8 mai, vers deux heures du matin, le général Bazaine a surpris

Comonfort, et après un vif engagement lui a enlevé huit pièces rayées, vingt voitures d'artillerie, deux cents mules et 2,500 hommes.

» Le samedi, 16, les troupes de siège, qui avaient ouvert une parallèle à 180 mètres du fort de Tétotihuacan, commencèrent un feu nourri sur cette position et démontèrent toutes ses pièces.

» Les assiégés se défendirent bravement.

» Le lendemain, les parallèles furent continuées et poussées jusqu'au pied de l'ouvrage.

» Le général Mendoza se présenta alors au camp, demandant au général Forey de laisser sortir de Puebla les troupes mexicaines avec armes, bagages et une partie de leur artillerie et qu'à ces conditions, la reddition de la place aurait lieu.

» Le général Forey s'y refusa énergiquement.

» A 5 heures, un parlementaire apporta une lettre d'Ortega au général Forey annonçant qu'il se rendait à discrétion avec ses troupes.

» Le colonel Manique, second chef d'état-major du général en chef, fut envoyé occuper la place avec le premier bataillon de chasseurs à pied, commandant Courey, et avec un peloton de hussards. L'entrée des troupes se fit successivement sans qu'aucun événement surgit.

» Le 19, à 11 heures du matin, le général Forey fit son entrée dans Puebla au bruit d'une salve de 101 coups de canon.

» Nous avons fait prisonniers : 25 généraux; parmi lesquels le général en chef Gonzalez Ortega, 900 officiers, de 16 à 17,000 hommes avec tout le matériel d'artillerie, armes et bagages, renfermé dans la place.

» Le 20, le général Bazaine, à la tête d'une division, est parti pour Mexico. »

La conquête de Puebla accomplie dans ces circonstances, ouvre à l'armée française la route de Mexico, sans perspective d'y rencontrer grande résistance. Les seules forces qui puissent entreprendre de barrer le chemin sont les 12,000 hommes de Comonfort; mais il est probable qu'ils préféreront se replier jusqu'à la ville même, pour s'abriter derrière les retranchements qui en défendent, dit-on, les abords. Du reste, le général Forey n'a pas perdu de temps; on annonce que, dès le 20 mai, une division s'est mise en marche sur la capitale.

Le reste devait suivre de près, en laissant dans Puebla une garnison suffisante pour tenir les guérillas en respect.

La distance de Puebla à Mexico est de 76 milles, c'est à-dire, 8 à 10 jours de marche, en faisant la part des difficultés naturelles du pays.

Les journaux de Londres s'expriment ainsi à l'occasion de la prise de Puebla.

On lit dans le *Daily-Télégraph* :

La chute de Puebla est une bonne nouvelle pour la Pologne. La puissance de qui la Pologne peut attendre le plus, est maintenant libre de tourner son attention du côté de la Vistule. Si l'insurrection polonaise se rapproche de la frontière prussienne, une crise peut en résulter.

Le *Times* dit : La victoire des Français à Puebla est un des événements les plus considérables du continent américain. Après ce succès décisif, la France peut maintenant continuer la guerre ou se retirer avec honneur.

Le *Morning-Herald* dit que la prise de Puebla fait espérer la fin de la guerre du Mexique et rend plus probable une guerre en faveur de la Pologne. Le *Herald* fait observer que la Prusse a donné l'exemple de l'intervention. — Havas.

D'après une dépêche de Vienne, du 13 juin, un courrier porteur des dépêches autrichiennes relatives à la question de Pologne, serait parti pour Paris et Londres.

La *Presse* dit que les propositions anglo-françaises ont été légèrement modifiées, notamment en ce qui concerne une représentation nationale en Pologne. La *Presse* pense que les cabinets de Paris et Londres accepteront les modifications de l'Autriche pour arriver à un programme identique. On dit la Russie disposée à accepter le programme modifié par l'Autriche, et à consentir à la réunion d'une conférence. La *Presse* ajoute que le désir serait que cette conférence eût lieu à Vienne. — Havas.

La *Perseveranza* de Milan a reçu de Rome les nouvelles suivantes :

Les ambassadeurs de France et d'Autriche ont chargé des juristes d'examiner les pièces du procès Venanzi. Ces juristes auraient complètement désapprouvé la procédure suivie dans cette affaire.

Le cardinal Antonelli aurait donné sa démission.

François II se disposerait à quitter Rome.

Les troupes françaises exercent une surveillance rigoureuse à la frontière romaine, contre le brigandage. — Havas.

La *Gazette allemande du Nord* annonce que le roi de Prusse n'a pas reçu la députation du conseil municipal de Breslau et n'a pas accepté l'adresse illégalement votée par ce conseil.

FEUILLETON.

LE DERNIER AMOUR.

(Suite.)

La comtesse fut la première à l'apercevoir; elle alla au-devant de lui dans une allée du jardin. En l'abordant, elle interrogea ses traits et s'arrêta comme stupéfaite à l'aspect de la solennité qu'ils avaient revêtue.

— Vous vous êtes absenté bien longtemps, lui dit-elle avec un peu d'inquiétude.

— J'ai été retenu chez le notaire.

— Pour le contrat, sans doute?

— Oui, pour le contrat.

Il y eut un silence que la comtesse rompit.

— Pourquoi ne me parlez-vous pas de Flavien? Est-ce que vous ne l'auriez pas revu?

— Au contraire.

Et Pascal étouffa un âpre soupir.

— Comment ce jeune homme a-t-il découvert votre retraite? reprit Mme Angèle. Le savez-vous?

— Ce matin il vous a rencontrée, reconnue et suivie.

— Étrange fatalité!

— Que voulez-vous? Tout conspire contre moi, même le hasard.

— Il ne s'est rien passé de fâcheux entre Flavien et vous?

— Non, répondit Kersaint avec un sourire amer. Nous sommes à présent les meilleurs amis du monde.

— Expliquez-vous, de grâce! Je vous regarde, je vous écoute, et je me sens l'âme oppressée.

— Deux mots seulement, madame, car je n'ai guère la force d'un long récit.

— Soit. Je devinerai.

— J'ai vu Flavien; je lui ai parlé; après quoi nous nous sommes rendus ensemble chez le notaire.

— Dans quel but? balbutia Mme Angèle.

— Dans le but de faire rédiger un nouveau contrat.

— Et ce nouveau contrat?...

— Porte le véritable nom de celui que Micheline épousera. Ce nom...

Il n'acheva pas, son courage le trahissait. Il fut obligé de s'appuyer contre un arbre.

La comtesse s'empara de ses deux mains avec enthousiasme. Elle avait des larmes dans la voix.

— J'ai compris! s'écria-t-elle. Bien, mon ami! bien, mon frère! car la même souffrance et la même abnégation viennent de créer entre nous comme une fraternité!

— Je me suis souvenu de votre héroïsme, madame, et j'ai voulu l'imiter.

Un long silence se fit entre eux. Ils s'étaient repliés, lui dans les tristesses du présent; elle dans les mélancolies du passé.

Mme Angèle se dégagea la première des étreintes de cette rêverie.

— Il importe, dit-elle, que nous prévenions au plus tôt notre enfant.

— Oui, hâtons-nous, car Flavien ne peut tarder à venir.

Ils se dirigèrent vers la terrasse du bord de l'eau. Comme ils en approchaient, Pascal remarqua que la porte grillée donnant sur la rive était toute grande ouverte. Il s'en étonnait, lorsque le murmure de deux voix s'échappant du massif de charmille fit cesser sa surprise.

Flavien et Micheline étaient sur la terrasse. Flavien disait avec animation :

— Vous ne me croyez pas? Tout est vrai pourtant dans ce que je viens de vous apprendre : ma rencontre avec M. Kersaint, l'explication que nous avons eue ensemble, la promesse qu'il m'a faite de m'abandonner votre main, la démarche qui nous a conduits chez le notaire pour lui communiquer ce changement de résolution.

— Je ne comprends rien à ce que vous m'annoncez, répondait la jeune fille avec une vive émotion.

— Que vous dirai-je? M. Pascal paraît convaincu que

vous vous sacrifiez, et il ne veut pas qu'il en soit ainsi.

— Mais c'est inouï! répétait l'enfant avec stupeur.

— Ah! Micheline, pourquoi vous attrister? Réjouissez-vous, au contraire! Réjouissez-vous comme moi d'un événement aussi heureux qu'imprévu!

Mais la jeune fille se tut, et Flavien reprit d'une voix contrainte :

— Quoi! le cri de mon cœur n'éveille en vous aucun écho? M. Pascal se serait-il trompé? Expliquez-vous.

— Épargnez-moi, répondit Micheline avec agitation. Comment me réjouirais-je quand j'ai l'esprit à la torture. Ah! j'ai hâte d'interroger...

Elle s'interrompit tout-à-coup.

Une voix d'une mélancolie profonde se faisait entendre derrière la charmille à deux pas de la terrasse.

— Pauvre fleur fanée! disait elle, il faut maintenant nous séparer, car l'heure des adieux est venue. Te conserver désormais serait une faute, une impardonnable faute. Ah! je l'ai déjà gardée trop longtemps, chère relique! Plus sévère envers moi-même, je l'eusse détruite le jour où je l'ai reçue. Mais je n'en ai pas eu le courage. Mon âme, hélas! n'est pas une urne où brûle le pur encens de la vertu!

La voix cessa de se faire entendre. Micheline l'avait reconnue : c'était celle de Kersaint. Elle demeura comme pétrifiée. Deux grosses larmes brillaient immobiles

A propos des adresses et pétitions votées par quelques conseils municipaux, la même feuille fait observer que, sans parler du caractère illégal de leur vote, la publication de ces pièces dans les journaux peut ne pas paraître d'une parfaite opportunité et peut, par suite, tomber sous le coup de l'ordonnance sur la presse.

La *Gazette de la Croix* déclare entièrement controuvée la nouvelle de négociations ouvertes avec le prince royal pour donner temporairement à S. A. la direction des affaires pendant le séjour du roi à Carlsbad. — Havas.

VIOLATION DU PAVILLON FRANÇAIS PAR UN NAVIRE ANGLAIS.

Nous trouvons en tête de la chronique locale du *Courrier du Havre* :

« Nous appelons l'attention — nous ne disons pas l'indignation, elle viendra bien assez toute seule — de nos lecteurs sur les actes violents et arbitraires du croiseur anglais la *Zebra* à l'égard d'un navire français la *Léopard*, engagé dans une opération régulière de pêche sur la côte d'Afrique. Le rapport du commandant du *Léopard*, le capitaine Charles Cordier, que nous publions plus bas, renferme des faits inouïs, et que nous n'hésiterions pas à considérer comme impossibles s'ils n'étaient garantis par la signature de celui qui en a été le témoin et la victime.

Le commandant de la *Zebra* ignore-t-il donc que le droit de visite n'existe plus ? ou bien croirait-il par hasard qu'au droit de visite supprimé, il est en son pouvoir de substituer le droit de saisie sans forme de procès ?

Si les faits relatés dans le rapport du capitaine Cordier se sont passés comme il le dit, nous ne voyons pas la différence qu'on serait en droit d'établir entre la conduite de la frégate anglaise et celle d'un pirate.

Le capitaine Cordier dit, dans son rapport, qu'il a adressé une relation spéciale au ministre de la marine, sur le traitement odieux dont il a été l'objet de la part de ses *capteurs*. Nous ne doutons pas que cette plainte ne soit prise en sérieuse considération et qu'il n'y soit donné une suite convenable.

Voici le rapport du capitaine Cordier, commandant le brick cachalotier *Léopard*, du Havre :

« Parti du Havre le 17 novembre 1861, et après plusieurs croisières de pêche au cachalot, principalement en vue d'une expérience scientifique spéciale, j'ai été forcé de relâcher à Saint Paul de Loanda, pour y acheter des vivres frais dont mon équipage avait le plus grand besoin.

« Après avoir fait dans ce port une dépense totale de 6,625 fr., j'ai repris la mer le 13 février, régulièrement expédié, pour continuer mes croisières de pêche.

« Le 15 février, à six heures du soir, un navire revenant de terre droit sur nous, me

tira un coup de canon à boulet, c'était cependant un premier signal de son désir de communiquer. Le boulet tomba tout près de mon navire, j'étais à environ 50 milles de terre. Je laissai mon pavillon français à la corne; une embarcation de ce navire fut mise à la mer; huit hommes armés jusqu'aux dents montèrent à mon bord sans demander la moindre permission, et, à leur arrivée sur le pont, m'ont grossièrement interpellé, m'appelant négrier et me déclarant de bonne prise.

« Puis ils firent ce qu'ils auraient dû faire avant de m'insulter; ils visitèrent mon bâtiment; mais cette visite fut faite avec une telle brutalité, qu'ils brisèrent, cassèrent tout ce qui les gênait, quoique ne découvrant rien de suspect, bien entendu.

« Cette conduite, en me faisant craindre d'avoir affaire à des pirates, m'a décidé à ne point leur montrer mes papiers, dont j'avais peur qu'ils ne s'emparassent pour les détruire, l'homme qui commandait n'ayant d'ailleurs aucun signe distinctif et ne s'étant pas fait connaître pour un officier de la marine anglaise et ne me disant pas le nom de son navire.

« Je lui dis que j'étais balcinier, que je venais de relâcher en dernier lieu à Saint-Paul de Loanda avec mes expéditions régulières, que je demandais à y être escorté, que là je montrerais mes papiers devant l'autorité française.

« Cet homme, indigne du titre d'officier, après être redescendu dans la cale, retourna à bord de son navire, d'où une nouvelle embarcation est venue à mon bord; deux officiers qui la montaient, m'annonçant que leur navire était la frégate anglaise *Zebra*, ont fait charger mes voiles par leurs hommes et préparer une remorque, et m'ont dit qu'ils m'emmenaient prisonnier au Congo; ils me demandaient mes papiers et l'abandon de mon navire.

« Je leur déclarai qu'en présence de la brutalité de la visite et de mon arrestation, je persistais plus que jamais à ne montrer mes papiers que devant une autorité française; que quant à abandonner mon navire, je n'avais rien à répondre, étant prisonnier. Ils ont eu l'impudence d'abaisser mon pavillon français. Mais, quoique ayant apporté un pavillon anglais, ils n'ont pas osé, après longue hésitation, le mettre à la corne. Je leur déclarai alors que, n'étant plus couvert par mon pavillon, je leur abandonnais le navire et les rendais responsables.

« Dans un rapport spécial, je rendis compte à Son Exc. le ministre de la marine des insultes et des misères supportées par moi et mon équipage, des déprédations, des orgies et autres scandales des officiers anglais qui s'amusaient à nous martyriser.

« On mouilla le navire, à dix heures du soir, au Congo.

« Croira-t-on qu'ayant rendu service quel-

ques jours auparavant, à Saint-Paul de Loanda, à la frégate anglaise le *Griffon*, en lui fournissant de l'eau douce dont elle manquait, je n'ai pas été secouru par ses officiers qui, me trouvant au Congo sous le coup de cette violence, n'ont pas daigné répondre à mes plaintes, à mes demandes d'attestation de mon expédition régulière de Saint-Paul de Loanda, que j'avais quitté trois jours avant en leur présence.

« On se décida enfin à céder à mes demandes en me reconduisant à Saint-Paul de Loanda, et le 19 mars nous en étions à 50 milles, lorsque la frégate anglaise *Zebra* arrêta, puis envoya à mon bord vingt-cinq hommes armés jusqu'aux dents... On savait que les preuves de l'injustice, de la brutale arrestation dont j'étais la victime étaient à terre, à quelques milles; eh bien! on vira de bord et on reprit le large.

« On nous a arrêtés le 15 février; c'est après quarante-cinq jours de mer qu'on mouilla enfin le navire à Sierra Leone, le 2 avril, à quatre heures du soir!

« Défense de toute communication avec la terre était faite, et mes geôliers étant armés de fusils et de pistolets chargés, qu'allait-on décider dans cette colonne anglaise, en dehors de toute autorité française et sans m'entendre? J'étais là depuis deux jours, sans qu'on voulût me rien dire ni m'entendre.

« Le ciel envoya sur rade, le surlendemain l'avis français l'*Africain*.

« M. Poisson, commandant de ce vapeur, fut informé à terre de la présence et de la position de mon navire; ce brave officier, auquel j'offre ici l'expression de ma plus vive reconnaissance, en mon nom et en celui de l'équipage, vint immédiatement à bord, fit les perquisitions nécessaires, examina tout, vit tout, inspecta tout, s'assura que rien, pas le plus petit rien ne justifiait le rapt dont j'étais

victime, prit mes papiers et alla à terre.

« Six heures après (délai que je sus depuis avoir été fixé par l'honorable et brave commandant Poisson), les Anglais quittaient mon bord, emportant leurs armes chargées, et, par ordre, firent flotter eux-mêmes, à la corne de mon navire, le pavillon français qu'ils avaient en la lâcheté d'abaisser parce qu'ils étaient vingt-cinq hommes armés jusqu'aux dents contre onze hommes d'équipage fatigués; ce n'est qu'après cinquante jours de martyre pour moi et mon équipage et de dégradations de toutes sortes à bord de mon navire que je fus libéré.

« La sauvage arrogance de certains officiers anglais n'aura pas de terme tant que nous n'aurons pas assez de navires de guerre français dans ces parages.

« Il suffirait de la présence de quelques officiers comme le digne, courageux et vraiment français commandant Poisson pour mettre à la raison l'orgueil impudent de certains Anglais indignes de l'épaulette qu'ils portent.

« La conséquence de cette brutale détention, c'est la perte de ma saison de pêche, la ruine de mes appareils et pirogues baleinières, des avaries très-sérieuses au navire dont le procès-verbal a été dressé par des experts nommés par l'autorité française, avec mission de constater les avaries et détériorations occasionnées par l'équipage du *Zebra* et enfin mon retour forcé en France par ordres des experts, le navire n'étant plus en état de continuer ses croisières de pêche, et sa mise en état de pêche étant impossible à Sierra-Leone.

« Je suis parti de Sierra-Leone, le 10 avril, à deux heures du soir.

« Arrivé sur rade du Havre le 8 juin dans la nuit.

« Confiant dans une prompte et éclatante réparation du préjudice qui a été causé à mon navire et à l'équipage. CH. CORDIER. »

Chronique Locale.

EXPOSÉ

Fait au Conseil municipal de Saumur, le 12 juin 1863, à l'ouverture de la session budgétaire, par M. LOUVET, maire, député au Corps-Législatif.

Messieurs, Vos décisions antérieures ayant tranché presque toutes les questions principales qui intéressent notre cité, notre budget communal, pour 1864, se présente dans des conditions aussi simples et aussi faciles que celui de 1863. Nous nous bornerons donc, dans cet exposé, à placer, sous vos yeux, la situation de nos services publics les plus importants, l'état d'avancement des travaux en cours d'exécution, et, enfin, un aperçu sommaire des travaux nouveaux qui pourront être entrepris

dans un avenir plus ou moins prochain. *Compte de 1862.*

Les recettes communales de toute nature se sont élevées, durant l'année 1862, y compris le reliquat de 1861, à . . . 822,101 fr. 36 c.

Les dépenses se sont élevées à . . . 383,259 fr. 84 c.

Différence en excédant de recettes. 438,841 fr. 52 c. qui forme le premier article du budget additionnel de 1863. Cet excédant de recettes est plus nominal que réel; car il correspond, en majeure partie, à des restes à payer, qui figurent au passif du budget additionnel de 1862.

Octroi.

L'octroi, principale source de nos revenus communaux, a donné, en 1862, les résultats suivants :

Produit de l'Octroi, année 1862.

1862	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Recettes accessoires.	Totaux.
Taxe principale.	47,301 27	49,002 34	28,943 37	59,440 77	26,202 85	4,940 00	3,317 45	219,148 05
Surtaxe	1,046 64	5,444 54	3,215 80	6,604 36	2,911 30	» »	» »	19,222 64
Totaux.	48,347 91	54,446 88	32,159 17	66,045 13	29,114 15	4,940 00	3,317 45	238,370 69

En 1861, le produit total avait été de 246,783 34
Le produit de 1862 étant de 238,370 69

Il en résulte une différence en moins, au préjudice de l'année 1862, de 8 412 65
Les cinq premiers mois de l'année courante 1863, comparés aux mêmes mois de l'année 1862, présentent les résultats suivants :

Tableau comparatif des produits de l'Octroi durant les cinq premiers mois 1862 et 1863.

Comparaison.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Recettes accessoires.	Totaux.
Exercice 1862. . .	21,100 01	23,858 74	13,749 16	22,292 67	11,761 79	3,378 92	96,141 29
Exercice 1863. . .	20,220 40	24,336 13	14,149 64	19,025 22	13,269 23	3,851 65	94,852 27
Augmentation. . .	» »	477 39	400 48	» »	1,507 44	472 73	» »
Diminution . . .	879 61	» »	» »	3,267 45	» »	» »	» »

Les cinq premiers mois de 1862 ont produit. 96,141 29
Les cinq premiers mois de 1863 ont produit. 94,852 27

Différence au préjudice de 1863. 1,289 02

au fond de son regard.

Une autre voix, celle de Mme Angèle, poursuivit :

— Quand Flavien t'a donnée à moi, ô ma rose aimée! je t'ai regardée comme une promesse de notre union prochaine. Mais les présages sont menteurs, et tu me trompais avec ton odorante caresse et ton sourire épanoui. Dans quelques jours je serai la femme d'un autre; j'aurai rempli un impérieux devoir, car la reconnaissance est encore plus sacrée que l'amour!

— Mes paroles! toutes mes paroles! balbutia cette fois Micheline en sanglotant. Je croyais ne les avoir confiées qu'à Dieu.

— Votre cœur a parlé trop haut, dit Flavien, et l'on a surpris le secret de votre cœur.

La voix de Kersaint reprenait avec une inexprimable tristesse :

— Allons, pauvre fleur fanée! laisse-moi t'effleurer de mes lèvres une dernière fois! Puis je disperserai impitoyablement tes feuilles jaunies, et le flot qui coule à mes pieds les entraînera vers l'abîme comme la destinée emporte nos plus doux rêves de bonheur!

« A ces mots, Pascal et la comtesse sortaient de la charmille et paraissaient sur la terrasse. Micheline alla tomber dans les bras de Mme Angèle, et Flavien s'écria :

— Ah! monsieur Kersaint, comment m'acquitterai-je jamais envers vous?

— Faites qu'elle soit la plus heureuse des femmes, et nous serons quittes! répondit Pascal avec une poignante gravité.

— Vous êtes bon comme Dieu, et je vous aime! dit alors Micheline en regardant Kersaint avec une divine expression de reconnaissance.

Et de sa main mignonne elle lui adressa un baiser d'ange qui ressemblait à une bénédiction.

Il sourit, et cependant toutes les fibres de son cœur étaient tendues à se briser.

Le lendemain, on signait le contrat de mariage de Micheline et de Flavien. Quinze jours plus tard, ils se mirent en devoir de partir pour Saint-Nazaire, où les affaires exigeaient le retour de Flavien, car il avait succédé à son père comme armateur.

Quand la voiture qui emportait les jeunes époux eut disparu, il sembla à Pascal que son cœur s'élançait violemment hors de sa poitrine. Il faillit tomber à la renverse.

— Du courage, murmura Mme Angèle.

— J'en aurai, dit-il.

— Qu'allez-vous faire désormais?

— Voyager.

— Adieu donc, mon frère.

— Adieu, ma sœur.

(La suite au prochain numéro.)

Le zèle de nos employés d'octroi ne se ralentit pas. Nous remplissons ici un devoir de justice en leur accordant un tribut d'éloges, particulièrement à leur digne chef, M. Camus, dont l'intelligente activité mérite toujours d'être signalée.

Instruction publique.

La prospérité de tous nos établissements d'instruction publique atteste le zèle intelligent et dévoué des maîtres et maîtresses qui les dirigent.

Au 31 mai dernier, le collège comptait 140 élèves, dont 40 internes, 22 demi-internes et 78 externes.

L'école d'enseignement mutuel. . . 299 élèves.
L'école de la doctrine chrétienne. 210 »
L'école des filles, rue du Prêche. 250 »
L'école des filles (Ponts) . . . 57 »
La salle d'asile, rue du Prêche. . . 200 »
La salle d'asile (Ponts). . . . 101 »

Defense de Saumur contre les inondations.

Ce grand et beau travail, qui protège et embellit notre ville, et qui aura versé sur notre pays des salaires s'élevant à plus d'un demi-million de francs, sera complètement achevé à la fin de la présente année 1863. Je crois être l'interprète des sentiments unanimes de notre population en adressant ici un juste hommage de gratitude au Gouvernement de l'Empereur qui, sur nos vives instances, a doté notre ville de cet immense bienfait, et aux ingénieurs, MM. Collin et Battereau, qui ont préparé et dirigé l'entreprise avec autant d'activité que d'intelligence.

Votre vœu, relatif au prolongement en ligne droite de la levée de Nantilly jusqu'à la rencontre du coteau, a été accueilli : le travail commencera d'ici à peu de jours.

Nous vous proposons de renouveler votre autre vœu concernant la suppression des portes marinières Morin-Ruelle et Mulot.

Stations d'étalons.

Le Gouvernement a exaucé aussi le vœu émis par vous dans vos sessions précédentes relativement à l'établissement dans notre ville d'une station d'étalons durant le temps des montes. Le service commence à partir de cette année.

Prolongement du chemin de fer des Sables-d'Olonne à Bressuire.

Cette question, si importante pour les intérêts de notre ville et de notre arrondissement, est à l'étude depuis une année. Nous la suivons avec toute l'attention et toute la sollicitude qu'elle comporte; nous ne négligeons aucun moyen de faire prévaloir notre tracé sur les tracés rivaux qui nous disputent la préférence. Nous vous prions d'appuyer nos efforts en renouvelant le vœu déjà formulé par vous à plusieurs reprises et tendant à ce que le prolongement du chemin de fer des Sables à Bressuire débouche à Saumur, sur la grande ligne de Nantes à Paris.

Emprunt de 420.000 francs.

Notre dernier emprunt municipal de 420,000 francs, applicable aux rues Neuve-Beaurepaire et de la Fidélité, et à la reconstruction de notre théâtre, a été ouvert par voie de souscription publique au mois d'août dernier, et il a été réalisé en quelques heures avec une facilité et un entraînement qui témoignent à la fois de la confiance qu'on a dans la solidité des finances de la commune et de l'aisance qui règne dans notre bon et beau pays où le travail, l'ordre et l'économie sont des vertus de famille traditionnelles.

Rues Neuve-Beaurepaire et de la Fidélité.

Nous avons terminé toutes les négociations relatives à ces deux rues et qui consistaient dans l'achat de terrains et maisons, dans la vente de terrains restant libres, et dans le règlement des indemnités dues aux locataires expulsés. Nous vous avons présenté dans votre dernière séance le compte détaillé de ces opérations. Ce compte fait ressortir un boni final de 12,441 fr. 05 c. que vous avez affecté de suite, sur notre proposition, au pavage des deux rues. Cette affaire nous a demandé beaucoup de temps et de soins, mais nous sommes amplement récompensés de nos efforts par la satisfac-

tion d'avoir pu traiter avec tous les intéressés, au nombre de 55, sans avoir eu besoin de recourir une seule fois à la voie de l'expropriation.

Les travaux de démolition relatifs à l'ouverture de ces rues, commenceront le 24 de ce mois.

Construction du nouveau théâtre.

Les travaux de construction de notre nouveau théâtre se poursuivent activement. Nous avons la ferme espérance que toutes les fondations seront achevées et mises de niveau avec le sol pour la Toussaint prochaine de manière à ce que nous puissions braver les infiltrations des crues de la Loire et à utiliser la campagne d'hivers sans avoir à craindre d'autres interruptions que celles provenant des grandes gelées. Les difficultés que présentaient ces fondations ont été habilement surmontées : l'excédant de dépense ne sera pas très-considérable et ne dépassera pas 10,000 fr. au maximum : nous avons même lieu de croire qu'il sera inférieur à ce chiffre.

Rue Cendrière.

Nous vous proposons d'inscrire pour cette rue au budget additionnel 1863 un nouveau crédit de 9,000 fr., lequel réuni à celui de 7,800 fr. affecté précédemment au même objet et reporté du budget de 1862, formera un total de 16,800 fr. destiné à l'élargissement de cette voie de communication.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir, à vos yeux, l'utilité de l'amélioration projetée. Nous vous prions de nous munir de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter avec les propriétaires et locataires intéressés, soit à l'amiable, soit par compromis, soit par voie d'expropriation.

Déjà, nous avons acheté, à l'amiable, il y a huit jours, sauf votre ratification, la maison des héritiers Marquis, qui se trouve malheureusement grevée d'un long bail.

Enlèvement des mures adossées à l'église St-Pierre.

Votre pensée, d'accord avec la nôtre, est d'isoler nos édifices communaux en faisant disparaître les constructions privées, provenant d'empiètements anciens, pour la plupart, qui défigurent et détériorent les monuments auxquels elles sont juxtaposées.

L'écurie adossée au côté nord de l'église Saint-Pierre, et qui était la propriété de la fabrique, sera démolie à la fin de ce mois.

Quant à la petite maison adossée au côté sud de cette même église, et qui est une propriété privée, nous n'avons pu nous entendre jusqu'ici, avec le propriétaire, pour une acquisition amiable; nous vous prions de prendre une délibération tendant, soit à un compromis, soit à l'expropriation.

Travaux futurs.

Le percement ou l'élargissement de quelques autres rues, serait sans doute désirable : particulièrement le prolongement de la rue des Bouchers, à partir de l'hôtel de la Sous-Préfecture jusqu'à la levée d'enceinte, au travers de la Mare-Maillet, et pour lequel la ville a déjà acquis le terrain nécessaire dans les jardins de M. Delavau. Mais les finances de la ville, engagées par des emprunts et de grands travaux, ne permettent d'envisager ces améliorations qu'au point de vue de l'avenir. Il ne faut pas entreprendre trop de choses à la fois. Il faut surtout finir ce qu'on a entrepris. N'oublions pas que la rue Neuve-Beaurepaire, cette œuvre importante pour laquelle nous avons fait, jusqu'à ce jour, de grands sacrifices, ne sera véritablement achevée que quand nous aurons supprimé les maisons ou portions de maisons faisant saillie dans la vieille partie de cette rue et dans le carrefour d'Orléans, et quand nous aurons enlevé l'îlot de la place Saint Pierre, dont la disparition mettra l'extrémité orientale de la rue Neuve-Beaurepaire en communication directe avec la place où est située la principale église de Saumur. Cet achievement complet de la rue Beaurepaire, dont l'urgence ne tardera pas à se faire sentir, et dont l'exécution sera dispendieuse, ne pourra être réalisé par nous qu'à la condition d'y ap-

pliquer, pendant plusieurs années, toutes les ressources disponibles de nos budgets.

En terminant cet exposé, Messieurs, nous aimons à vous renouveler nos remerciements pour le concours que vous prêtez à notre administration : nous vous en demandons la continuation pour l'avenir. Les charges municipales sont fort belles, sans doute, par le bien qu'on peut y faire; mais personne n'ignore combien elles sont délicates et difficiles. La mission de faire prévaloir sans cesse l'intérêt général sur les intérêts privés, ne peut s'accomplir sans opérer des froissements. Ceux qui acceptent ce fardeau, ont besoin et ont peut-être aussi un peu le droit d'être soutenus, dans leur lourde tâche, par l'estime et la sympathie de tous les honnêtes gens.

Dimanche soir, sur les deux heures, toute la ville a été en émoi; un violent incendie venait de se déclarer rue du Puits-Neuf, dans la maison occupée par M. Bouet, revendeur. Malgré la promptitude des secours apportés, cet incendie a pris en peu d'instants des proportions effrayantes. Fort heureusement il s'est déclaré en plein jour, et le vent ne soufflait pas avec violence.

Les pompes de la ville sont arrivées presque aussitôt pour combattre le feu, ainsi que celles de l'École et du chemin de fer. Tandis que les unes versaient de l'eau en abondance sur le foyer proprement dit, les autres défendaient les maisons voisines, et principalement la maison de M. Bonneau, peintre, qui contient une grande quantité de peintures, vernis et essences.

Chacun, dans cette circonstance, s'est montré plein de zèle et d'aideur. Trois hommes ont reçu de légères contusions. Un autre, le sieur Matras, charpentier, a échappé, par le plus grand des hasards, à une mort presque certaine. Il tenait le visoir chargé de défendre la maison Bonneau; monté sur la toiture, le pied lui a glissé et il s'est vu entraîné dans l'espace; fort heureusement, il a été saisi par le sieur David, pompier, et lui-même s'est accroché à la gouttière.

Pendant tout le temps du sinistre, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, le capitaine de gendarmerie, et la police, organisaient les chaînes.

Le feu a été éteint complètement à quatre heures et chacun rentrait chez soi.

À six heures du soir, l'alarme a de nouveau été donnée dans la ville; malgré toute la surveillance que l'on avait apportée, le feu avait pénétré chez M. Nay-Chatillon, rue de la Tonnelle, et un nouvel incendie venait d'éclater. Grâce à l'activité et aux intelligents efforts de M. Deloux, brigadier de gendarmerie à Saumur, ce sinistre a été circonscrit dans un très-petit foyer et un malheur plus grand a été conjuré. Les pompes restées rue du Puits-Neuf, ont aussi puissamment contribué à arrêter le progrès du feu; après une heure de travail on en était complètement maître.

La cause de l'incendie de la maison Bouet est encore inconnue. On suppose qu'il est dû à la fermentation de *quinche* emmagasinée tout humide dans le grenier.

Les dommages sont considérables; tout était assuré à la compagnie l'Union.

L'octave de la Fête-Dieu a été célébrée dimanche dans notre ville avec plus de pompe que la fête principale. Le temps, quoique couvert, a permis à chaque procession de sortir. Les rues étaient ornées avec goût par des arcades et une profusion de guirlandes qui font honneur aux habitants. Les reposoirs étaient nombreux, plusieurs autels étaient élevés sous des porches, à l'abri de la pluie.

Dans chaque paroisse, une foule immense et recueillie formait le cortège du Saint-Sacrement. Ce concours de fidèles était peut-être plus grand encore à la suite du dais de Saint-Nicolas. Cette procession rencontre sur son passage le reposoir de l'École, et rien n'est plus imposant, plus solennel qu'une bénédiction au milieu du cliquetis des armes, de la détonation du caou, du roulement des tam-

bours et du bruit des fanfares. Le reposoir de l'École était dressé sous le péristyle, au bas du grand escalier; les 3 escadrons étaient sous les armes, à droite et à gauche dans la cour, rendant les honneurs au Dieu des armées, qui vient encore de donner la victoire à nos soldats devant Puebla. L'incertitude du temps a effrayé les constructeurs de ce monument militaire. Il devait être élevé au milieu de la voie publique, mais la tempête a fait craindre qu'on ne pût maintenir en l'air ces trophées d'armes, et on l'a adossé à la façade de l'École. Tout le beau projet conçu par M. Dariot a été modifié. Ce reposoir était cependant remarquable dans ses détails; les trophées, les galeries d'armes étaient disposés avec art, les lustres formés avec des sabres de cavalerie et des baïonnettes formaient, vus de près, un très-bel effet. Mais cet heureux et habile agencement d'armes, dû au travail et au bon goût de M. Chavet, professeur d'escrime, ne ressortait pas, placé en avant de la muraille blanche.

Le soir, la procession générale est partie de l'église Saint-Pierre à 5 heures; pendant sa marche le feu, s'est déclaré rue de la Tonnelle, et elle a dû rentrer à l'église par la rue du Palais.

On nous remet à l'instant quelques paroles qui devaient être prononcées sur la tombe de M. Henri Gaudron. L'abondance des matières nous oblige à en ajourner l'insertion à jeudi prochain.

La saison des bains a failli être tristement inaugurée dans la commune de Souzay, près Saumur. Jeudi dernier, deux jeunes gens, âgés de 16 à 18 ans, encouragés par la chaleur qui régnait ce jour-là, eurent l'idée de prendre un bain dans la Loire. Aussitôt dit, aussitôt fait, et, quelques minutes après, on pouvait les voir prendre leurs ébats au beau milieu du fleuve, en face le bourg.

Une femme, les voyant s'approcher d'un endroit profond, les prévint du danger qu'ils couraient en s'aventurant de ce côté. A peine avait-elle achevé que l'un des jeunes gens, sachant peu nager, se débattait et disparaissait à ses yeux. Elle voit aussitôt son camarade s'élançant à son secours, et qui va lui aussi, disparaître à son tour, lorsque ses cris attirèrent plusieurs habitants sur la berge. Le sieur Patural s'empare d'une perche et la tend à l'un des imprudents, qui se soutenait sur l'eau; ce dernier la saisit et fut amené ainsi à bord, tandis qu'un autre citoyen, le sieur Boret Prédhumeau, ne consultant que son courage, s'élançait à l'eau tout habillé, et, après plusieurs minutes de recherches infructueuses, il ramenait enfin le corps du jeune homme disparu; quelques secondes encore et il était complètement asphyxié. Grâce aux secours intelligents qui lui ont été immédiatement prodigués, il a pu être rappelé à la vie.

Ces jours derniers, le jeune Bazin, âgé de 15 ans, demeurant chez son père, métayer à la Veillère de Maulévrier, conduisait sur la route de Saumur, à environ 4 kilomètres de Cholet, une voiture attelée de trois chevaux qui s'effrayèrent au passage de la voiture publique d'Angers. En voulant les retenir, Bazin fut renversé et eut les deux bras cassés par une des roues qui passa dessus. Transporté à Cholet par le sieur Thibaudeau, boucher, qui survint en cabriolet, le blessé fut pansé par M. Mocquereau, médecin, appelé à donner des soins. Le jeune Bazin a pu ensuite être transporté chez ses parents. Son état, quoique grave, n'inspire pas d'inquiétudes.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que le massif dans lequel on enterre en ce moment dans le cimetière, est sur le point d'être complètement rempli.

Un nouveau massif va être incessamment ouvert.

Il invite les personnes qui ont des monu-

ments funèbres élevés dans ce massif, et qui ne se sont pas rendues concessionnaires des terrains sur lesquels sont construits ces monuments, d'avoir à en acquiescer la propriété, à défaut de quoi les sus-dits monuments seront enlevés d'ici à peu de temps, par les soins de l'Administration municipale.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 juin 1863.
Le Maire : LOUVET.

TAXE DU PAIN du 16 Juin.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes . . . 18 c. 33 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes . . . 15 c. 85 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes . . . 15 c. 33 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La lettre suivante a été adressée par l'Empereur au général Forey :

« Palais de Fontainebleau, le 12 juin 1863.

« Général, la nouvelle de la prise de Puebla m'est parvenue avant-hier, par la voie de New-York. Cet événement nous a comblés de joie.

» Je sais combien il a fallu aux chefs et aux soldats de prévoyance et d'énergie pour arriver à cet important résultat. Témoinnez en mon nom à l'armée toute ma satisfaction, dites-lui combien j'apprécie sa persévérance et son courage dans une expédition si lointaine, où elle avait à lutter contre le climat, contre la difficulté des lieux et contre un ennemi d'autant plus opiniâtre qu'il était trompé sur mes intentions. Je déplore amèrement la perte probable de tant de braves, mais j'ai la consolante pensée que leur mort n'a été inutile ni aux intérêts ni à l'honneur de la France, ni à la civilisation. Notre but, vous le savez, n'est pas d'imposer aux Mexicains un gouvernement contre leur gré, ni de faire servir nos succès au triomphe d'un parti quelconque. Je désire que le Mexique renaisse à une vie nouvelle, et que, bientôt régénéré par un gouvernement fondé sur la volonté nationale, sur les principes d'ordre et de progrès, sur le respect du droit des gens, il reconnaisse par des relations amicales devoir à la France son repos et sa prospérité.

» J'attends les rapports officiels pour donner à l'armée et à son chef les récompenses méritées; mais, dès à présent, général, recevez mes vives et sincères félicitations.

» NAPOLÉON. »

Cracovie, 14 juin, midi. — Le 10, le colo-

nel Czachowski a attiré les Russes dans une embuscade près de Konskie, palatinat de Sandomir. Deux compagnies russes ont été presque totalement détruites. La ville de Kielce est encombrée de blessés russes. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 mai 1863.

NAISSANCES. — 16 mai, Marie-Louise Lochaber, rue des Capucins. — Edouard-Urbain Mabileau, rue Courcouronne. — 21, Joseph Moine, rue Saint-Nicolas. — 23, Marie-Constance Chalot, rue du Portail-Louis. — Amanda Tonchet, rue Saint-Jean. — 25, Ernest Guiocheau, rue Basse Ile. — 25, Eugène Gasnié, place du Chardonnet. — Jules Fouet, rue de Fenet. — 30, Charles Kœgler, rue des Bouchers. — Simon-Alcide Tiffoine, rue de l'Île-Neuve.

MARIAGES. — 18 mai, Louis-François Gillet, militaire retraité, de Fontevault, a épousé Marie-Sophie Laithier, logeuse, de Saumur. — Adolphe-Philippe Dubois, cordonnier, de Doné, a épousé Joséphine Fourneau, lingère, de Saumur. — 19, Thomas-Félix Gromaire, cavalier de manège, a épousé Mélanie-Aimée Allain, lingère, tous deux de Saumur. — 30, Louis Raffault, charron, de Parthenay, a épousé Marie-Louise Bonnin, domestique, de Saumur.

DÉCÈS. — 18 mai, René Ossant, propriétaire, 58 ans, rue de la Croix-Verte. — 19, Marie-Jeanne Vincent, sans profession, 85 ans, veuve Sandrier, rue de Nantilly. — 25, Joseph Herbault, 4 mois, à la Providence. — 27, Louise Herpailleur, sans profession, 82 ans, veuve Ollivier, rue de la Visitation. —

28, Buron, mort-né, rue Saint-Lazare. — 30, Marie Bourgerie, propriétaire, 83 ans, veuve Texier.

Marché de Saumur du 13 juin.

Froment (h. 77 k.)	20 39	Huile de lin.	60 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 60	Paille hors barrière	28 66
Seigle	11 —	Foin . . . id.	60 76
Orge	11 —	Luzerne (les 750 k)	58 50
Avoine (entrée) . . .	8 75	Graine de trèfle . .	54 —
Fèves	12 —	de luzerne.	70 —
Pois blancs	18 —	de colza	— —
— rouges	14 —	de lin	— —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	70 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis	55 —	— cassées (50 k.) . .	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1862.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Ordin., env. de Saumur, 1862	1 ^{re} id. 85 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »
Saint-Léger et environs 1862,	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 65 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862,	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »
La Vienne, 1862	55 à 60

ROUGES (3).

Souzay et environs 1862.	90 à 100
Champigny, 1862.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id.	2 ^e id. 120 à 140
Varrains, 1862.	80 à 90
Bourgueil, 1862.	1 ^{re} qualité 100 à 110
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1862.	85 à 90
Chinon, 1862.	1 ^{re} id. 90 à »
Id.	2 ^e id. 80 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

JOLIE HABITATION

Située à Saumur, route neuve de Saint-Lambert.

En face la gare des marchandises,

A VENDRE OU A LOUER

De suite.

Cette habitation comprend une maison, élevée, sur grande cave voûtée, d'un rez-de-chaussée, d'un étage presque entièrement parqueté, et d'un grenier;

Une remise; Un jardin bien arrosé, ayant une pièce d'eau très-poissonneuse. Il y aura toutes facilités de paiement pour l'acquéreur.

S'adresser, pour visiter, à M. NANCHEUX, propriétaire, soit à l'habitation, soit rue du Marché-Noir, 10, et, pour traiter et tous renseignements, à celui-ci ou à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN

Commune de Dampierre.

Etude du même notaire.

A VENDRE MAISON

A Saumur, quai de Limoges, 159.

Etude du même notaire.

A VENDRE UNE PETITE PROPRIÉTÉ

NOMMÉE LES MARQUETTERIES, Située à Parvignes, commune de Villebernier.

Maison et environ 60 ares 50 centiares de terre. S'adresser audit notaire. (565)

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écurie et jardin, située rue du Pavillon, occupée précédemment par M. Boutet-Delisle.

S'adresser à M^{me} veuve TESSIÉ-BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mercredi 17 juin 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur, Jardin de la Marmaillet, dans l'atelier de M. Boré, gantier, à la vente publique aux enchères du matériel.

Il sera vendu :

Quantité de blanc pour les gants, peaux, ocre jaune, tables, cuiviers, poêle en cuivre et en fer, poêle, un fût d'huile et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 18 juin 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée Julie Jantezon, matelassière, à Saumur, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, serviettes, quantité de bons effets, chemises, armoires, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine et beaucoup d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Administration des Domaines.

VENTE DE PAPIERS.

Le vendredi 19 juin 1863, à une heure après midi, il sera procédé dans la cour de M. Flandin, entrepreneur des tabacs, rue des Payens, Saumur, à la vente aux enchères de 950 kilogrammes de papiers provenant du service de l'Administration des contributions indirectes.

On paiera comptant plus 5 p. 0/0. Saumur, le 10 juin 1863.

Le Receveur des Domaines, P. VING. (568)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1863,

Une petite maison, située près l'église St-Nicolas, occupée par la veuve Mabileau.

S'adresser à M. Galleau, rue Royale, 16. (550)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située au Pont-Fouchard,

Carrefour de la Roue Rouge, commune de Bagueux.

Cette maison est occupée par le sieur Couton, charretier; elle comprend 4 chambres à feu, boulangerie, écurie, cour et dépendances.

Elle joint MM. Audebert et Harrault.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (556)

Etude de M^e DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, 16.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

De produit et d'agrément,

Sur le chemin de fer d'Angers à Saumur, comprenant maison de maître, en bon état, jardin et dépendances, pièces d'eau. Contenance deux hectares dix ares.

S'adresser audit M^e DELY, pour tous renseignements et traiter.

A VENDRE

MATÉRIAUX provenant de démolitions de maisons, rue Neuve-Beaupaire: tôleaux, bois de charpente, menuiserie, etc.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (297)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

A VENDRE

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison : DEUX CAVES, à tenir 200 pièces de vin, et TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

BON BILLARD

A VENDRE
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. JAVAUD, libraire, à Saumur. (119)

MAISONS A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire. S'adresser à MM. SERGÉ et SAULNIER. (52)

UNE MAISON de commerce en VINS et en GRAINS demande un EMPLOYÉ.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 JUIN.			BOURSE DU 15 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 60	» 20	» »	69 65	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 60	» »	» 40	96 80	» 20	» »
Obligations du Trésor.	457 50	» »	» »	457 50	» »	» »
Banque de France.	3450	» »	» »	3450	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1405	» »	» 5	1410	» 5	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1330	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	722 50	» »	» »
Crédit Mobilier	1240	» 15	» »	1250	» 10	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	736 25	1 25	» »	735	» »	1 25
Orléans (estampillé)	1000	» 3 75	» »	998 75	» »	1 25
Orléans, nouveau	815	» 2 50	» »	812 50	» »	2 50
Nord (actions anciennes) . .	1037 50	» 2 50	» »	1037 50	» »	» »
Est	505	» 5	» »	505	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1045	» 5	» »	1045	» »	» »
Midi	742 50	» »	» »	740	» »	2 50
Ouest	522 50	» »	» 2 50	520	» »	2 50
Genève	453 75	» 3 75	» »	455	» 1 25	» »
Dauphiné	460	» 10	» »	467 50	» 7 50	» »
Ardennes	475	» »	» »	476 25	» 1 25	» »
Algériens	500	» »	» »	498 75	» »	1 25
C ^e Parisienne du Gaz	1765	» 5	» »	1790	» 25	» »
Canal de Suez	518 75	» »	» 1 25	518 75	» »	» »
Transatlantiques	545	» 5	» »	545	» »	» »
Autrichiens	467 50	» 2 50	» »	467 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards . . .	580	» 3 75	» »	580	» »	» »
Victor-Emmanuel	421 25	» »	» 3 75	425	» 3 75	» »
Russes	435	» »	» »	435	» »	» »
Romains	442 50	» »	» 2 50	447 50	» 5	» »
Crédit Mobilier Espagnol . .	750	» 5	» »	757 50	» 7 50	» »
Saragosse	720	» 2 50	» »	730	» 10	» »
Portugais	546 25	» 1 25	» »	547 50	» 1 25	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	312 50	» »	» »	312 50	» »	» »
Orléans	310	» »	» »	311 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	307 50	» »	» »	307 50	» »	» »
Ouest	303 75	» »	» »	302 50	» »	» »
Midi	305	» »	» »	306 25	» »	» »
Est	295	» »	» »	293 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.